



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025-56

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost., sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Pierre FRESSYNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 23
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 11
Nombre de conseillers communautaires absents : 3

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Marie DECHESNE, M. Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mme Anne-Claire ROUANET, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
M. Thierry DILLESEGER donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE
M. Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Mme Corinne JEANJEAN
M. Alain GARDETTE donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
M. Martial GILLE donne pouvoir à M. Jean-Marc BUGNET
Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Josiane CHAPUS
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Catherine STARON donne pouvoir à M. Damien COMBET

ABSENTS :

Mme Christiane CONSTANT
M. Jérôme CROZET
M. Erwan LE SAUX

Publiée le 02 juin 2025

Objet : Subvention à l'organisation de la quatrième édition du concours de fromages fermiers du Rhône

Vu le rapport établi par M. Jérôme Crozet :

Contexte :

La CCVG s'est dotée, fin 2017, d'un plan d'action à long terme, *Agriculture 2030*, qui s'articule autour de cinq grands axes :

- Accompagner les agricultrices et agriculteurs en activité sur la vallée du Garon : pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, **valoriser l'agriculture de la vallée du Garon et ses produits**, développer les services et animations mutualisés et remobiliser le foncier agricole
- Développer les débouchés des produits agricoles de la CCVG
- Accompagner les transmissions et les installations agricoles sur la vallée du Garon
- Contribuer à l'émergence d'une dynamique structurante sur la CCVG
- Se doter d'une boîte à outils et d'une gouvernance

Les producteurs fromagers fermiers du Rhône organisent la quatrième édition du concours départemental « FROM'IN RHONE » qui se déroulera dans la salle des fêtes de La Tour de Salvagny le dimanche 23 novembre 2025. Cet événement vise à valoriser les fromages fermiers du Rhône.

Il sera co-organisé par l'Association Caprine du Rhône, la Chambre d'Agriculture, Rhône Conseil Elevage et le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône, réunis au sein de Rhône Terre d'Éleveurs.

Pour des raisons pratiques, il a été décidé que le GDS du Rhône était maître d'œuvre et destinataire des subventions.

Pour rappel, le GDS a pour objectif La protection et l'amélioration de l'état sanitaire des animaux et de leur bien-être, ainsi que la protection et l'amélioration de l'état sanitaire des aliments pour animaux et des denrées alimentaires d'origine animale¹.

Objectifs du concours :

Cet évènement poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir la qualité et la diversité des fromages fermiers du Rhône auprès des consommateurs et des acteurs économiques ;
- Renforcer les liens consommateurs/producteurs et les liens crémiers, fromagers détaillants/producteurs ;
- Contribuer au développement des circuits courts et renforcer l'assise économique des producteurs fermiers ;
- Fédérer les producteurs fromagers fermiers (bovins, caprins, ovins) autour d'un projet commun et pouvoir communiquer à travers ce réseau de producteurs.

Le financement de la CCVG a pour objectif de contribuer à l'organisation de la quatrième édition du concours départemental FROM'IN RHONE 2025 dans la salle des fêtes de La Tour de Salvagny, le dimanche 23 novembre 2025.

Budget et plan de financement prévisionnels :

Le budget et le plan de financement prévisionnels s'élèvent à 33 130€.

¹ Nés dans les années 50 de la volonté commune de l'Etat et des organismes agricoles, les Groupements de Défense Sanitaire sont des organismes à vocation sanitaire qui **luttent contre les dangers sanitaires dans le domaine de l'élevage**. Les GDS mettent ainsi en œuvre les missions déléguées par les services de l'Etat (surveillance des maladies réglementées, gestion des qualifications sanitaires des élevages). **Ils accompagnent également les éleveurs sur l'amélioration de la qualité sanitaire des élevages et de leurs produits**, en proposant un large panel d'actions : appui technique, informations sanitaires et réglementaires, formation collective, etc.

Dépenses prévisionnelles (HT ou net de TVA)		Recettes prévisionnelles (HT ou net de TVA)	
Animation (60 jours)		Subvention régionale	5 620,00 €
GDS du Rhône	18 080,00 €	Inscriptions	2 400,00 €
Chambre d'Agriculture du Rhône	5 400,00 €	Sponsors	6 600,00 €
Rhône Conseil élevage	3 600,00 €	Participation Chambre d'Agriculture du Rhône	4 085,00 €
Frais matériel		Participation Rhône conseil élevage	2 723,00 €
Fournitures	400,00 €	Autofinancement GDS	11 702,00 €
Couteaux à fromages gravés	1 200,00 €		
Lots (diplômes plexiglas personnalisés)	1 000,00 €		
Communication			
Diffusion de courriers aux producteurs			
Courriers invitation membres du jury			
Vidéo IAR concours	1 000,00 €		
Acheminement des produits	400,00 €		
Location vitrine réfrigérée	500,00 €		
Location vaisselle, nappes, verres à pied	600,00 €		
Apéritif et buffet post-concours	750,00 €		
Repas réunions du comité d'organisation	200,00 €		
TOTAL DEPENSES	33 130,00 €	TOTAL RECETTES	33 130,00 €

Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de **200 €** pour soutenir l'organisation de cet événement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'octroi d'une subvention à hauteur de 200 € pour l'organisation de la quatrième édition du Concours de fromages fermiers du Rhône ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat jointe en annexe ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Extrait certifié conforme,

² La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)